



RUNFLOOR VERT F04 Article de spécification

Toutes les zones indiquées dans les plans ci-joints doivent être pavées avec des plaques en LDPE régénéré. L'épaisseur de la couche de base et les matériaux à utiliser, seront ceux établis par le Département Travaux après évaluation de la nature du support, de l'utilisation du revêtement et des indications du fabricant. L'entrepreneur doit informer le Département Travaux des matériaux utilisés pour les différentes couches et de leur origine. Le type, l'épaisseur, la finition, la couleur et les caractéristiques des éléments seront celles établies par le Département Travaux, pour chaque zone.

Le revêtement de sol sera composé de dalles perforées en LDPE régénéré, stable aux rayons UV telles que GEOPLAST RUNFLOOR 40.8x40.8 cm de hauteur, épaisseur de paroi 4 cm des cellules 4 mm, couleur vert, accouplement mâle-femelle, capacité de charge 400 t/m² et perméabilité égale à 84% de sa surface.

Le revêtement de sol sera posé à sec sur une couche de base selon les indications du fabricant. Si les surfaces ouvertes doivent être gazonnées, elles doivent être remplies d'un mélange de 50% de sable volcanique et 50% de terre spécifique pour le gazon: l'application du mélange doit être répétée après compactage et la première humidification pour compenser la perte naturelle de matière. Le semis, la fertilisation et la première irrigation seront ensuite effectués.

RUNFLOOR VERT F05 Article de spécification

Toutes les zones indiquées dans les plans ci-joints doivent être pavées avec des plaques en LDPE régénéré. L'épaisseur de la couche de base et les matériaux à utiliser, seront ceux établis par le Département Travaux après évaluation de la nature du support, de l'utilisation du revêtement et des indications du fabricant. L'entrepreneur doit informer le Département Travaux des matériaux utilisés pour les différentes couches et de leur origine. Le type, l'épaisseur, la finition, la couleur et les caractéristiques des éléments seront celles établies par le Département Travaux, pour chaque zone.

Le revêtement de sol sera composé de dalles perforées en LDPE régénéré, stable aux rayons UV telles que GEOPLAST RUNFLOOR, 40.8x40.8 cm de haut, épaisseur de paroi 5 cm des cellules 4 mm, couleur vert, accouplement mâle-femelle, capacité de charge 500 t/m² et perméabilité égale à 83% de sa surface.

Le revêtement de sol sera posé à sec sur une couche de base selon les indications du fabricant. Si les surfaces ouvertes doivent être gazonnées, elles doivent être remplies d'un mélange de 50% de sable volcanique et 50% de terre spécifique pour le gazon: l'application du mélange doit être répétée après compactage et la première humidification pour compenser la perte naturelle de matière. Le semis, la fertilisation et la première irrigation seront ensuite effectués.



RUNFLOOR VERT S05 Article de spécification

Toutes les zones indiquées dans les plans ci-joints doivent être pavées avec des plaques en LDPE régénéré. L'épaisseur de la couche de base et les matériaux à utiliser, seront ceux établis par le Département Travaux après évaluation de la nature du support, de l'utilisation du revêtement et des indications du fabricant. L'entrepreneur doit informer le Département Travaux des matériaux utilisés pour les différentes couches et de leur origine. Le type, l'épaisseur, la finition, la couleur et les caractéristiques des éléments seront celles établies par le Département Travaux, pour chaque zone.

Le revêtement de sol sera composé de dalles perforées en LDPE régénéré, stable aux rayons UV telles que GEOPLAST RUNFLOOR, 40.8x40.8 cm haut 5 cm épaisseur de paroi des cellules 5 mm, couleur vert, accouplement sphérique mâle-femelle, capacité de charge 600 t/m² et perméabilité égale à 84% de sa surface.

Le revêtement de sol sera posé à sec sur une couche de base selon les indications du fabricant. Si les surfaces ouvertes doivent être gazonnées, elles doivent être remplies d'un mélange de 50% de sable volcanique et 50% de terre spécifique pour le gazon: l'application du mélange doit être répétée après compactage et la première humidification pour compenser la perte naturelle de matière. Le semis, la fertilisation et la première irrigation seront ensuite effectués.